



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CORNILLON-CONFOUX**

**SEANCE DU 23 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois décembre, le conseil municipal de la commune de Cornillon-Confoux, convoqué le dix-sept décembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel GAGNON, Maire.

\*\*\*\*\*

**Présents : Daniel GAGNON, Francisque TEYSSIER, Annick DE MONTANDON, Marc RUMELLO, Jacqueline HERVY, Martine BUENO-GELEY, Alain LE BALLEUR, Isabelle GERARDOT, Emma DOSSETTO, Francine CHIAPELLO, Aurélie FOURNIER, Thibault GALAT-CAMERINI**

**Excusés : Georges LOUVARD, Bertrand THEVENOT, Antoine COLOMB**

<b>Nombre de présents :</b>	<b>12</b>	<b>Nombre d'excusés :</b>	<b>3</b>
<b>Nombre de procurations :</b>	<b>0</b>	<b>Nombre de votants :</b>	<b>12</b>

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR-DSIL DANS LE CADRE DES TRAVAUX REHABILITATION DU GARAGE  
DESCHAMPS EN LOCAL COMMERCIAL**

***Délibération n°2025-54***

***Rapporteur : Daniel Gagnon***

Dans une logique de revitalisation du centre ancien et de soutien aux services de proximité, la commune souhaite réhabiliter le garage DESCHAMPS afin d'y accueillir une activité économique et commerciale répondant aux besoins des habitants tout en valorisant le patrimoine local.

Par cette opération, la commune de Cornillon-Confoux entend :

- Réhabiliter un patrimoine communal dégradé,
- Créer un pôle commercial de proximité,
- Favoriser la revitalisation du centre-bourg,
- Contribuer à la transition écologique et à la cohésion territoriale.

Ce projet dont le coût prévisionnel des travaux (reprise des façades, du plancher et de la toiture) est estimé, sur la base de devis, à 148 630 € HT soit 178 356 € TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025

Publié le

ID : 013-211300298-20251223-2025\_54-DE



Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<b>Montant total H.T. du projet (100 %) :</b>	148 630, 00 €
<b>Etat /DSIL ou DETR (70 %) :</b>	104 041, 00 €
<b>Autofinancement Communal H.T. (30 %) :</b>	44 589, 00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : avril 2026
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : octobre 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 148 630 € HT ;
- Approuve le plan de financement exposé ;
- Autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL mentionné dans le plan de financement ;
- Charge le Maire, ou son représentant, de signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

*Copie certifiée conforme à l'originale*

Le Maire  
Daniel Gagnon

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CORNILLON-CONFoux**

**SEANCE DU 23 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois décembre, le conseil municipal de la commune de Cornillon-Confoux, convoqué le dix-sept décembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel GAGNON, Maire.

\*\*\*\*\*

**Présents :** Daniel GAGNON, Francisque TEYSSIER, Annick DE MONTANDON, Marc RUMELLO, Jacqueline HERVY, Martine BUENO-GELEY, Alain LE BALLEUR, Isabelle GERARDOT, Emma DOSSETTO, Francine CHIAPELLO, Aurélie FOURNIER, Thibault GALAT-CAMERINI

**Excusés :** Georges LOUVARD, Bertrand THEVENOT, Antoine COLOMB

**Nombre de présents :** 12  
**Nombre de procurations :** 0

**Nombre d'excusés :** 3  
**Nombre de votants :** 12

\*\*\*\*\*

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE  
VOTE DU BUDGET 2026**

**Délibération n°2025-55**

**Rapporteur : Daniel Gagnon**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-1, L2122-17 et L2122-18,  
Vu le budget communal 2025 modifié, et notamment les articles des chapitres 16, 20, 204, 21, 23 et 45,  
Vu la délibération n°2020-12 portant délégations de pouvoir au maire,  
Vu l'arrêté n°148-2020 portant délégations de fonction et signature au 1<sup>er</sup> adjoint au maire,

Comme chaque année, il est proposé d'autoriser l'exécutif communal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le nouvel exercice dans l'attente du vote du budget, et ce, dans la limite du quart des dépenses d'investissement prévues sur l'exercice précédent pour chaque article :

Chapitre	Budget 2025	Crédits 2026
16	10 000 €	2 500 €
20	160 000 €	40 000 €
204	150 000 €	37 500 €
21	3 178 461,70 €	794 615,43 €
23	200 000 €	50 000 €
458101	80 000 €	20 000 €
45412	50 000.00 €	12 500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, autorise le Maire et ses adjoints ou agents délégués à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur 2026 jusqu'au vote du budget primitif, et ce, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 modifié pour chaque article

Copie certifiée conforme à l'originale

Le Maire  
Daniel Gagnon

